

Le conseil de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds siège en séance ordinaire ce lundi 1 mai 2023 à compter de 19h00 à la salle Amicale.

Sont présents à cette séance :

MADAME : Valérie Gagnon

MESSIEURS : Richard Lefrançois, Marc-André Routhier, Sébastien Grondin
René Breton, Dominic Parent.

Sous la présidence de MME Andréa Gosselin, mairesse.

Assiste également à la séance : Mme Sonia Tardif /directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Eric Guay /responsable des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 avril 2023.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport de la MRC.
9. Rapport des conseillers.
10. Rapport du directeur des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. Annulation du solde résiduaire sur règlement d'emprunt numéro 377(segment 15 et 30).
12. Renouvellement du bail avec Caisse Desjardins de la Région de Thetford

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. Avis de motion et dépôt du règlement numéro 384 sur la prévention des incendies

TRANSPORT

14. Travaux de voirie sur le rang 6 est
 - a) Appel d'offres pour les travaux de voirie
 - b) TECQ 2019-2023- Programmation des travaux numéro 5
15. Programme d'aide à la voirie locale-volet projets particuliers d'amélioration (PPA)
16. Embauche de madame Jeannette Gosselin- entretien toilettes au site Patrimonial
17. Formation Santé et sécurité en abattage manuel des arbres – Sylva Formation au coût de 475\$ par personne à St-Sylvestre (durée de 16 heures) -Eric Guay et Jasmin Bolduc
18. Travaux site Patrimonial- butoirs pour le stationnement et autres
19. Contrat de déneigement-ajustement final de la saison 2022-2023

HYGIÈNE DU MILIEU

20. Protocole d'entente intermunicipale avec Saint-Pierre de Broughton -Ressource commune pour l'eau potable & eaux usées pour une période de 5 ans renouvelable.

AMÉNAGEMENT. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 385 relatif à la démolition d' immeuble.

LOISIRS ET CULTURE

22. Offre de services de Décors Véronneau pour la fourniture des supports à vélo et bancs de parc Programme Nouveaux Horizons
23. Le Canada en fête -aide financière de 1320\$ de Patrimoine canadien
24. Embauche d'une animatrice pour le Camp de jour -Madame Alyson Vachon
25. Formation aménagement et entretien de parc municipaux -URLS -25 mai au coût de 75\$ par personne
26. PRIMADA -Dossier 2021510-modification résolution 117-05-21
27. Demande de la Corporation du patrimoine du Canton de Leeds

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 96-05-23 Proposée par MME Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES MINUTES DU 3 AVRIL 2023

- 97-05-23 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Mme Andréa Gosselin en fait le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

- 98-05-22 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	41 852.95\$
Incendie :	2 100.25
Sécurité :	627.29
Voirie :	28 616.46
Hygiène du milieu :	14 866.45
Urbanisme :	1158.87
Loisirs :	8704.59
Salaires :	27 997.00
TOTAL	125 923.86 \$

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

99-05-23

Proposée par MME Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Andréa Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

RAPPORT DE LA MRC

Madame Andréa Gosselin a fait un résumé de la séance des maires tenue en avril.

RAPPORT DES CONSEILLERS

Monsieur Marc-André Routhier invite les citoyens à participer au Bingo du 25 mai prochain au Centre culturel.

RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il a été fait par le responsable des travaux publics

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ANNULATION DU SOLDE RÉSIDUAIRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 377 (SEGMENTS 15 ET 30).

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a entièrement réalisé l'objet du règlement dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU QU'une partie de ce règlement a été financé de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié à l'annexe pour ajuster le montant de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

100-05-23

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds informe le ministère des Affaires municipales et de l'habitation que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison de la modification apportée à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des

quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds demande au Ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD

CONSIDÉRANT le renouvellement du bail avec Caisse Desjardins de la région de Thetford pour le 13 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de la région de Thetford a rétrocédé le bureau no 1 d'une superficie de 308 pieds carrés à la municipalité depuis le 13 mars 2023 et qu'en conséquence un ajustement de 3108\$ sera fait au prix du loyer annuel à compter du 13 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de la région de Thetford demande un droit à la municipalité ; soit celui de rétrocéder le bureau no 2 ainsi que 50% des aires communes (superficie totale de 150 pieds carrés), moyennant un préavis de 30 jours;

CONSIDÉRANT QUE si le locataire exerce ce droit pour le bureau no 2 , la superficie serait de 158 pieds carrés et que prix du loyer sera ajusté en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de la région de Thetford propose un renouvellement d'une durée de cinq (5) ans avec une augmentation annuelle de 3% payable annuellement ;

101-05-23

Proposée par MME Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte les conditions proposées par la Caisse Desjardins de Thetford pour le renouvellement du bail à partir le 13 mars 2024.

Que la municipalité transmettre au début de chaque année de bail un avis d'augmentation de loyer tenant compte de son mode de calcul pour l'indice de prix à la consommation (IPC).

Que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds autorise la mairesse Madame Andréa Gosselin et la directrice générale/greffière trésorière Madame Sonia Tardif ou le greffier trésorier adjoint Monsieur Anthony Cyr a signer tous les documents officiels au nom de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds .

SÉCURITÉ PUBLIQUE

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 384 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

102-05-23

Proposée par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 384 sur la prévention des incendies.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la mairesse.

TRANSPORT

TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE RANG 6 EST

A) APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

ATTENDU QU'UN appel d'offres est nécessaire pour la réalisation des travaux de pavage et autres travaux connexes sur le rang 6 est;

ATTENDU QUE les travaux prévus par la municipalité sont indiqués dans les documents préparés par SNC-Lavalin (projet no 694157);

103-05-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposée par MME Valérie Gagnon. et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE des soumissions soient demandées pour l'exécution des travaux selon les plans et devis préparés par SNC Lavalin ;

QUE ce projet soit réalisé en tout ou en partie conditionnellement aux disponibilités budgétaires;

QUE le devis et tous les documents de l'appel d'offres soient disponibles sur le site du SE@O;

QUE l'appel d'offres soit publié dans le Courrier Frontenac et sur le site SE@O;

QUE, comme prévu à l'article 961.2, une estimation ait été faite en regard de ces travaux.

B) TECQ 2019-2023- PROGRAMMATION DES TRAVAUX NUMÉRO 5

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

104-05-23

Il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

-La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

-La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

-La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour l'exercice financier 2023-2024 et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la date limite pour soumettre une demande au bureau de la députée Isabelle Lecours est le 6 mai 2023;

POUR CES MOTIFS, il est

105-05-23

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds demande un montant de 100 000\$ pour des travaux d'amélioration de chaussées à réaliser sur le rang 6 est.

EMBAUCHE DE MADAME JEANNETTE GOSSELIN-REMPLAÇANTE CONCIERGE AU SITE PATRIMONIAL ET AU CENTRE CULTUREL

106-05-23

Proposée par MME Valérie Gagnon et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds embauche madame Jeannette Gosselin au poste de remplaçante concierge pour les toilettes du site Patrimonial ainsi qu'au Centre culturel pendant le camp de jour selon l'entente intervenue entre les parties.

FORMATION SANTÉ ET SÉCURITÉ EN ABATTAGE MANUEL DES ARBRES

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter le règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestiers (Loi sur la santé et sécurité du travail);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre organise une formation reconnue par la CNESST en abattage d'arbres d'une durée de 16 heures qui sera donnée par Sylva Formation (monsieur Martial Grenon) les 28 et 29 juin 2023 ;

107-05-23

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de payer les frais d'inscription de 395\$ (taxables) plus 80\$ (non taxables) pour les cartes et notes de cours pour les participants suivants : monsieur Eric Guay et de monsieur Jasmin Bolduc.

TRAVAUX SITE PATRIMONIAL- BUTOIRS POUR LE STATIONNEMENT ET AUTRES

108-05-23

Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité procède à des travaux d'installation de 18 butoirs au prix total de 2,465.10\$ plus les taxes dans le stationnement du site Patrimonial .

Et que la municipalité autorise la dépense en lien avec la pose de 8 pieux dans le sol sur le terrain du site Patrimonial en remplacement des bases de béton qui soutiennent les panneaux d'interprétation. Une facture devra être produite à la Corporation du patrimoine du Canton de Leeds pour les travaux qui seront faits pour 2 pieux situés sur le terrain du Rectory.

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT-AJUSTEMENT FINAL DE LA SAISON 2022-2023

Considérant que la municipalité a procédé à une évaluation du travaux de déneigement et de l'entretien hivernal de la saison 2022-2023 et qu'elle s'était engagée à verser un montant supplémentaire variant entre 1 et 4% au prix du contrat initial de Épandage Optimum (9395-4410 Québec Inc.) tel que prévu par la résolution municipale numéro 267-11-22;

Considérant que le rapport émis par Groupe ABS en mars 2023 en ce qui concerne la caractérisation des abrasifs de Épandage Optimum a relevé des non-conformités;

Considérant que le versement doit s'effectuer au plus tard le 31 mai 2023;

109-05-23

Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyée par MME Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte de modifier le prix du contrat initial avec Épandage Optimum et de lui verser un montant supplémentaire de 2%.

Que la municipalité transmette à Épandage Optimum une copie du rapport de caractérisation de ses abrasifs afin que l'entreprise apporte les changements nécessaires dans la granulométrie pour la saison 2023-2024.

HYGIÈNE DU MILIEU

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC SAINT-PIERRE DE BROUGHTON -RESSOURCE COMMUNE POUR L'EAU POTABLE &EAUX USÉES POUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS RENOUEVABLE

ATTENDU QUE la présente résolution remplace la résolution portant le numéro 272-11-22 qui a été adoptée le 1 novembre 2022;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Pierre de Broughton et de Saint-Jacques de Leeds faisant parties du protocole d'entente du MAMH pour une ressource commune qui sera responsable de l'eau potable et du traitement en assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE l'entente prévoit que la ressource commune sera engagée par la municipalité de Saint-Pierre de Broughton;

110-05-23

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds convient que les parties concernées dans le protocole d'entente d'une durée de 5 ans conviennent de l'utilisation de la ressource commune au poste de responsable de l'eau potable et du traitement en assainissement des eaux usées.

Que la municipalité s'engage à contribuer financièrement au projet selon les modalités prévues au protocole.

Que la municipalité autorise la mairesse Madame Andréa Gosselin et la directrice générale/greffière trésorière Madame Sonia Tardif ou le greffier trésorier adjoint Monsieur Anthony Cyr à signer tout document en lien avec l'entente intermunicipale au nom de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 385 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

111-05-23

Proposé par M Sébastien Grondin et appuyée par MME Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 385 relatif à la démolition d'immeuble.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par la mairesse.

Que l'assemblée publique de consultation soit tenue par écrit du 5 juin 2023 à 18h30 à la salle Amicale.

LOISIRS ET CULTURE

OFFRE DE SERVICES DE DÉCORS VÉRONNEAU INC. POUR LA FOURNITURE DES SUPPORTS À VÉLO ET BANCS DE PARC PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT

112-05-23

Proposé par M Dominic Parent et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de Décors Véronneau Inc. # 16120 du 6 avril 2023 pour la fourniture de 8 bancs en composte gris de 6 pieds de largeur avec appui-bras au prix de 762.99\$

chacun plus les taxes et 3 supports à vélo de 7 places chacun au prix de 629.92\$ chacun.

L'emplacement des nouveaux mobiliers tiendra compte des éléments soulevés dans le plan d'action de la Politique familiale de la municipalité.

LE CANADA EN FÊTE -AIDE FINANCIÈRE DE 1320\$ DE PATRIMOINE CANADIEN

Les détails en lien avec la tenue d'une activité seront connus ultérieurement.

EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE POUR LE CAMP DE JOUR - MADAME ALYSON VACHON

113-05-23 Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité embauche madame Alyson Vachon au poste d'animatrice du camp de jour estival.

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

FORMATION AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE PARC MUNICIPAUX

114-05-23 Proposée par MME Valérie Gagnon et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de fournir un local gratuitement à l'URLS le 8 juin prochain en échange de la participation de madame Catherine Grenier Pouliot à la formation sur l'aménagement d'un parc municipal.

MODIFICATION RÉOLUTION NUMÉRO 117-05-21 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA) –DOSSIER 2021510

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 117-05-21 adoptée par le conseil municipal à la séance du 3 mai 2021 doit être modifiée afin d'apporter un changement en ce qui concerne les personnes autorisées à signer le protocole d'entente pour le dossier numéro 2021510 ;

115-05-23 Pour ces motifs, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Andréa Gosselin, mairesse ou monsieur Marc-André Routhier , maire-suppléant soient autorisés à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet PRIMADA(Dossier numéro 2021510).

DEMANDE DE LA CORPORATION DU PATRIMOINE DU CANTON DE LEEDS

116-05-23 Proposé par le conseiller M. Marc André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité verse un montant de 4000\$ pour la demande d'aide financière annuelle.

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

117-05-23

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h53.

Andréa Gosselin
Mairesse

Sonia Tardif
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andréa Gosselin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Andréa Gosselin, mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif
Directrice générale et greffière-trésorière